Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 6/2016
15 mars 2016

Le Collège de la Concurrence de l'ABC a approuvé sous réserve d'engagements la fusion d'Ahold et Delhaize

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence a approuvé ce 15 mars 2016 la fusion de Groupe Delhaize SA et Koninklijke Ahold NV sous réserve des engagements offerts par les parties.

Ces engagements concernent 8 magasins Ahold, 5 magasins franchisés Delhaize ainsi que d'autres magasins qui ne sont pas encore ouverts. Ils doivent être cédés à un acheteur qui dispose des moyens financiers, d'une expertise avérée et des incitants nécessaires pour maintenir ces magasins comme concurrents viables et actifs de l'entreprise fusionnée et d'autres concurrents.

Un engagement de désinvestissement ne signifie donc pas qu'un magasin ferme. Un engagement vise justement le contraire. Les engagements approuvés par le Collège de la Concurrence doivent empêcher que la concurrence sur les marchés locaux concernés ne soit restreinte parce que des magasins seraient fermés, ou parce que des magasins demeureraient au sein d'un seul groupe sur un marché donné.

Le Collège de la Concurrence a considéré comme définition des marchés locaux, les définitions de marchés qui sont également utilisées par la Commission européenne et d'autres autorités de concurrence. Le Collège a tenu compte du pouvoir d'attraction réel d'un magasin déterminé par le territoire où le magasin réalise 80% de son chiffre d'affaires.

Afin de donner l'opportunité aux parties d'informer elles-mêmes les intéressés, l'ABC renvoie vers les porte-paroles des parties pour plus d'information.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen
Président
Tel. +32 (2) 277 73 74
Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).